

# DÉCHETS

## Une Tarification Incitative pour maîtriser vos coûts !



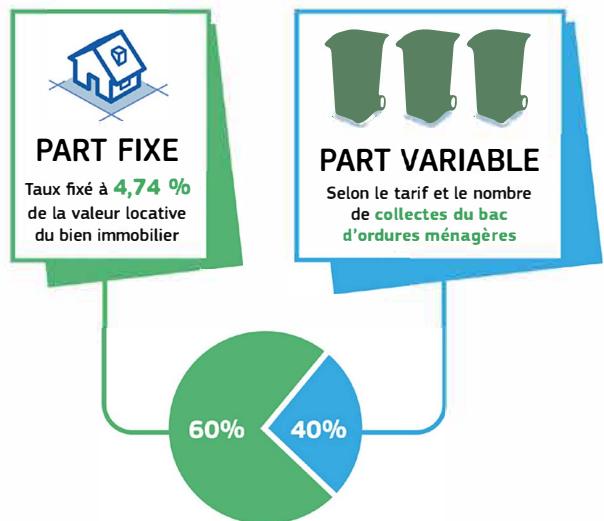
### ZOOM SUR

#### la Tarification Incitative

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) finance le service public de gestion des déchets. Une partie de la taxe est déterminée en fonction du nombre de levées du bac vert et par conséquent du tri de vos déchets. Vous pouvez donc agir sur une partie du montant à payer.

Cette taxe apparaît sur l'avis d'impôts fonciers, transmise chaque année par le Centre des impôts, à tous les propriétaires de foncier bâti.

- Votre taxe finance la collecte, le transport et la valorisation des déchets (emballages et papier, ordures ménagères, verre, déchèterie...), la gestion administrative, les actions de sensibilisation...



#### La part variable

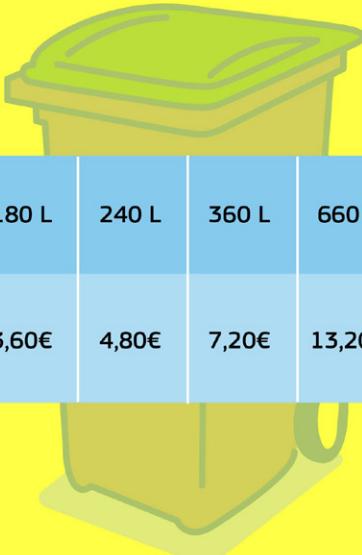
- Chaque collecte du bac d'ordures ménagères est facturée.
- Toutes les levées du bac sont comptabilisées.
- Il n'y a pas de forfait.



Le poids n'est pas pris en compte.

# **TARIFICATION DES LEVÉES**

## par type de conteneurs



120 L	180 L	240 L	360 L	660 L	Ouverture trappe PAV enterré de 50L
2,40€	3,60€	4,80€	7,20€	13,20€	1€ Hyper-centre de Pontarlier uniquement

# **EXEMPLE D'AVIS FONCIER**

Transmis en année n

Taxes foncières n		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux n-1	%	%	%	%	%	4,74%	%	TAUX TEOMI
Taux n	%	%	%	%	%			
<b>Adresse</b>								
Base						3000		BASE FISCALE
Cotisation						238,20		
Cotisation lissée								TEOMI
<b>Propriétés bâties</b>								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation n-1								
Cotisation n								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux n-1	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux n	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Propriétés non bâties</b>								
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation n-1								
Cotisation n								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de				96 €	Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					<b>Montant de votre impôt</b>			

$$\text{BASE FISCALE} \quad \times \quad \text{TAUX TEOMI} =$$

3 000 €	4,74%
---------	-------

**PART FIXE  
DE LA TEOMI  
142.20 €**

#### **+ PART INCITATIVE**

20 levées d'un bac de 240L (N-1)

96€

= VOTRE TEOMI

238.20 €

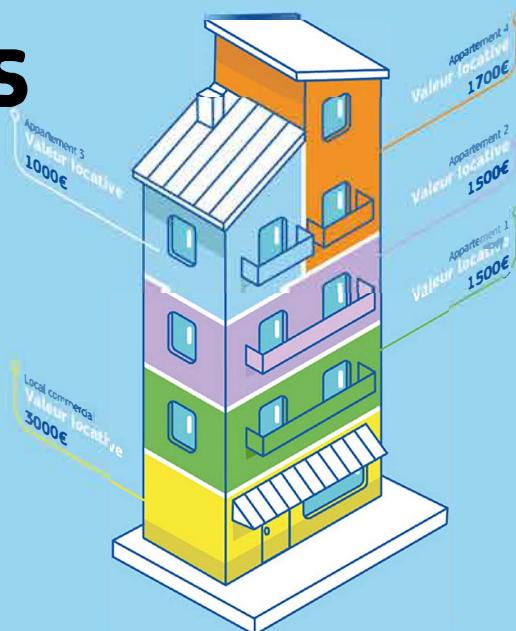
\* Le taux de TEOMI est voté chaque année par le Conseil Communautaire

# EXEMPLES DE CALCULS

## Habitat collectif

**bac de 360L**  
(7,20€ / levée)

**30 levées**  
de bac en année n-1



### PART FIXE

valeur locative inscrite sur l'avis d'imposition x 4,74 % :  
 $3000 + 1500 + 1500 + 1000 + 1700 = 8700\text{€}$

$$\text{Immeuble : } 8700 \times 4,74 / 100 = 412,38\text{€}$$

$$\text{Appartement 1 : } 1500 \times 4,74 / 100 = 71,11\text{€}$$

$$\text{Appartement 2 : } 1500 \times 4,74 / 100 = 71,11\text{€}$$

$$\text{Appartement 3 : } 1000 \times 4,74 / 100 = 47,40\text{€}$$

$$\text{Appartement 4 : } 1700 \times 4,74 / 100 = 80,58\text{€}$$

$$\text{Local commercial : } 3000 \times 4,74 / 100 = 142,20\text{€}$$

### PART VARIABLE

nombre annuel de  
levées du bac x coût unitaire :

$$30 \text{ levées} \times 7,20 = 216\text{€}$$

$$216 \times 1500 / 8700 = 37,24\text{€}$$

$$216 \times 1500 / 8700 = 37,24\text{€}$$

$$216 \times 1000 / 8700 = 24,83\text{€}$$

$$216 \times 1700 / 8700 = 42,21\text{€}$$

$$216 \times 3000 / 8700 = 74,48\text{€}$$

### TOTAL TEOMI

$$628,38\text{€}$$

$$108,35\text{€}$$

$$108,35\text{€}$$

$$72,23\text{€}$$

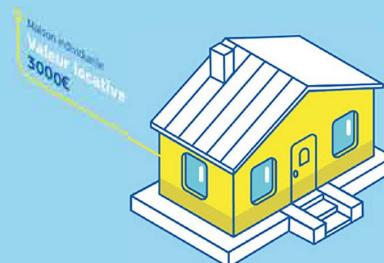
$$122,79\text{€}$$

$$216,68\text{€}$$

## Habitat individuel

**bac de 240L**  
(4,80€ / levée)

**20 levées**  
de bac en année n-1



### PART FIXE

valeur locative inscrite sur l'avis d'imposition x 4,74 %

$$3000 \times 4,74 / 100 = 142,20\text{€}$$

### PART VARIABLE

nombre annuel de  
levées du bac x coût unitaire

$$20 \times 4,80 = 96\text{€}$$

### TOTAL TEOMI

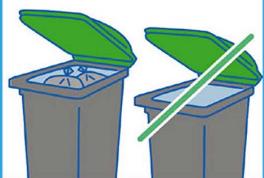
$$238,20\text{€}$$

# POUR MAÎTRISER MA FACTURE

## je trie et je réduis mes déchets !

### BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Je présente mon bac uniquement quand il est plein.



### CONTENEURS DE TRI

Je trie en déposant les emballages, le papier, le verre dans les conteneurs.



Installation de sondes pour prévenir le débordement des conteneurs de tri et optimiser les collectes

### DÉCHETERIE

Je me rends en déchèterie pour les autres déchets non acceptés dans les conteneurs.



gross cartons, mobilier, appareils électriques...

Vignette d'accès disponible gratuitement à la CCGP

### COMPOSTEUR

Je composte mes déchets de cuisine.



Composteur à tarif préférentiel sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Installation progressive de composteurs collectifs urbains

> Retrouvez le mémo-tri sur [www.grandpontarlier.fr](http://www.grandpontarlier.fr)

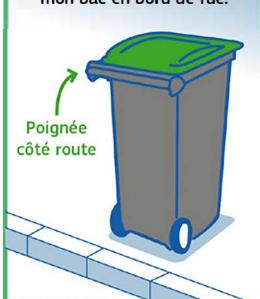
> Achat en vrac, baisse du gaspillage alimentaire, utilisation des couches lavables, réparation des objets cassés... Pour aller plus loin dans la réduction des déchets : [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

# POUR FACILITER la collecte

Je range mon bac rapidement. Pas de bac en permanence sur la voie publique.



Je place correctement mon bac en bord de rue.



Poignée côté route

Mon bac ne doit pas déborder. Pas de sac au sol.



Si verrouillage du bac : uniquement sans perçage



Déverrouiller le bac pour la collecte

# QUESTIONS - RÉPONSES

Depuis quand est-ce que la TEOMI s'applique-t-elle ?

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Quelle est la date de la 1<sup>re</sup> facture ?

La 1<sup>re</sup> facture sera sur l'avis d'imposition foncier à l'automne 2024.

Qui est facturé ?

Le propriétaire.

Quel est son principe ?

Chaque levée de bac à ordures ménagères est facturée. Le poids n'est pas pris en compte. Il n'y a pas de forfait minimum de levées.

Quels sont les tarifs de levée ?

Type de bac :  
Tarif pour 1 levée ou 1 ouverture (en €) :  
**120 litres > 2,40€**  
**180 litres > 3,60€**  
**240 litres > 4,80€**  
**360 litres > 7,20€**  
**660 litres > 13,20€**

Ouverture trappe PAV enterré de 50 litres 1€

Quel est son mode de calcul ?

La TEOMI est composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe représente 4,74 % de la valeur locative du logement. La part variable compta-bilise le nombre de levées du bac à ordures ménagères. Le tarif de la levée dépend du volume du bac.

**EXEMPLE :** Pour une valeur locative de 3 000€, la part fixe s'élève à 142,20€ (4,74 %)  
La part variable, si le bac a été levé 20 fois dans l'année et a un volume de 240L, s'élève à  $20 \times 4,80 = 96€$   
La TEOMI s'élève donc à  $142,20 + 96 = 238,20€$

Je suis locataire.

Votre propriétaire peut restituer la TEOMI dans ses charges.

Peut-on individualiser les bacs dans un immeuble ?

Oui. Jusqu'à 5 appartements.

Et dans un immeuble de plus de 5 appartements ?

La dotation collective des bacs est obligatoire.



Abandonner ses déchets en dehors des dispositifs prévus est possible de sanctions : de la contravention de 3<sup>e</sup> classe jusqu'à des peines plus lourdes comme des peines d'emprisonnement et la confiscation du véhicule avec lequel l'infraction a été commise (Codes pénal et de l'environnement).



## VOS DÉMARCHES TEOMI EN UN CLIC

SUR [www.grandpontarlier.fr](http://www.grandpontarlier.fr) !

- Connaitre le nombre de levées de bac en temps réel
- Calculez le montant de la TEOMI avec le simulateur en ligne
- Connectez-vous et créez votre compte